

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08 MARS 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 08 mars 2021, à compter de 21 h 12, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21 h 12 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2021-03-30**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 18 «Varia» ouvert et en changeant le point 9 pour les appels d'offres.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 8 février 2021;
4. Période de questions réservée au public;
5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;
6. CDSM;
7. La garderie;
  1. Demande au Fond Tillotson;
  2. Don de la Municipalité;
8. Entente intermunicipale pour la mise en commun des collectes des matières résiduelles;
9. Appels d'offres;
  1. Abat poussière;
  2. Gravier.
11. Projet de la loi C-213;
12. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);
13. Le nouveau secteur résidentiel;
14. Le rapport de la MRC;

- 15. Le programme Stations de nettoyage d'embarcations
- 16. Paiement des comptes;
  - 1. Comptes payés;
  - 2. Comptes à payer;
- 17. Bordereau de correspondance;
- 18. Rapports;
  - 1. Maire;
  - 2. Conseillers;
  - 3. Directrice générale;
- 19. Varia;
- 20. Période de questions réservée au public;
- 21. Évaluation de la rencontre;
- 22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2021**

**Résolution 2021-03-31**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

6. **CDSM**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

7. **LA GARDERIE**

**7.1. Demande au Fond Tillotson;**

**ATTENDU QUE** la Garderie le Petit Moulin a besoin d'être équipée avec des jeux extérieurs aux normes ministériels.

**ATTENDU QUE** le Conseil Municipal accepte de supporter financièrement La Garderie Le Petit Moulin;

**ATTENDU QUE** La Garderie Le Petit Moulin déposera une demande de subvention au Fond Tillotson de Coaticook pour un montant de **5 000 \$** pour financer l'achat de 10 000 \$ en jeux extérieurs.

**Résolution 2021-03-32**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le conseil municipal versera à la Garderie Le Petit Moulin le montant manquant pour l'achat de ces jeux jusqu'à un maximum de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 7.2. Don de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le bâtiment de la Garderie le Petit Moulin nécessite des travaux de rénovation avant l'ouverture du service de garde aux citoyens;

**ATTENDU QUE** des fonds sont nécessaires pour effectuer des travaux de rénovation

### **Résolution 2021-03-33**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** la Municipalité de Saint-Malo fera un don de 40 000\$ pour aider la Garderie le Petit Moulin dans des travaux nécessaires pour l'ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 8. **ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA MISE EN COMMUN DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Remis à une séance ultérieure.

## 9. **APPELS D'OFFRES**

### 9.1 Gravier

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut obtenir le gravier adéquat et de qualité lorsqu'elle fait l'entretien de ses chemins;

**ATTENDU QU'** elle détaille exactement le gravier nécessaire pour ses chemins dans le devis qu'elle fournit aux fournisseurs;

### **Résolution 2021-03-34**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le conseil municipal accepte le devis présenté par la directrice générale.

**QUE** le devis sera envoyé aux fournisseurs par appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 9.2 Abat-poussière

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut obtenir des prix pour de l'abat-poussière en liquide;

### **Résolution 2021-03-35**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** l'appel d'offres sera envoyé aux fournisseurs pour l'abat-poussière en liquide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. PROJET DE LA LOI C-213**

Le Conseil Municipal ne donnera pas le soutien au projet de la loi C-213.

**11. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (PAERRL)**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 238 238 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**Résolution 2021-03-36**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. LE NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

**ATTENDU QUE** le cadastre du nouveau secteur résidentiel est nécessaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo doit arpenter et border les lots portants les numéros 2, 4, 6A, 7, 8, 9 et 10 ;

**ATTENDU QUE** la rue direction nord menant aux lots du nouveau secteur résidentiel doit également être arpentée et bornée ;

**Résolution 2021-03-37**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** demander des prix aux arpenteurs-géomètres pour l'arpentage et le bornage des terrains et de la rue direction nord du nouveau secteur résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. LE RAPPORT DE LA MRC**

La Directrice Générale a déposé le rapport annuel de l'activité de la Municipalité Régionale de Comté de Coaticook.

**14. LE PROGRAMME STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS**

La Municipalité de Saint-Malo n'aura pas besoin de ce programme.

## **15. PAIEMENT DES COMPTES**

### **15.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 96 189.17 \$ payés depuis le 8 février 2020;

#### **Résolution 2021-03-38**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 96 189.17 \$ payés depuis le 8 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **15.2 Comptes à payer**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2020-09-169 le Conseil Municipal a donné son accord pour déboursier 50 % du montant payé par Monsieur Montminy et Madame Perron pour les frais de notaire et l'arpenteur pour un maximum de 4000\$

**ATTENDU QUE** Monsieur Montminy et Madame Perron ont déboursé un montant de 1002.40 \$ taxes incluses pour lesdits frais.

#### **Résolution 2021-03-39**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser la directrice générale à payer 50% des factures de la somme de 1002.40 \$, donc la somme de 501.20 \$ pour les factures de notaires et d'arpenteurs présentées au Conseil par Monsieur Montminy et Madame Perron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **16. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

## **17. RAPPORTS :**

### **17.1 Maire**

Monsieur le maire fait un résumé des rencontres récentes.

### **17.2 Conseillers**

La conseillère Lyse Chatelois propose de joindre les procès-verbaux des assemblés de la CDSM aux documents des séances de conseils municipaux.

**17.3 Directrice générale**

Aucun point abordé.

**18. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question du public

**20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21 h 25.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière